

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Davézieux

Bilan de la concertation menée en application des modalités définies par le Conseil Communautaire dans la délibération de prescription du 27 septembre 2021

Rappels des modalités

La délibération du 27 septembre 2021 a mentionné que des actions de concertation doivent menées au cours de la procédure afin de permettre aux administrés qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer en amont de l'enquête publique :

- Des permanences en mairie ou au siège d'Annonay Rhône Agglo
- La faculté pour le public de présenter ses observations par courrier transmis à M. Le Maire de Davézieux ou à M. le Président d'Annonay Rhône Agglo.

Aucun courrier n'a été adressé à Monsieur le Maire de Davézieux ou à Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglomération.

Communication réalisée pour annoncer les permanences

Deux publications ont été réalisées :

- ✓ Dans le Dauphiné Libéré le 21 janvier 2022
- ✓ Sur le site internet de la mairie de Davézieux le 24 janvier 2022

Les grandes énigmes

Présidentielle: le débat de la semaine

Davézieux

Deux permanences sur le Plan local d'urbanisme

Par **Le Dauphiné Libéré** - 21 janv. 2022 à 19:55 - Temps de lecture : 1 min

Dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de Davézieux liée à l'implantation d'une entreprise artisanale sur les parcelles AW60, AW43 et AW18 situées entre la RD 82 et la rue de la Justice, Annonay Rhône Agglo organisera deux permanences à la mairie de Davézieux, ouvertes à tous les habitants, aux dates suivantes le mardi 15 février de 9 à 12 h et le mardi 1er mars de 9 à 12 h.

Ces permanences donnent l'occasion aux personnes qui le souhaitent de s'informer sur le projet de construction de l'entreprise. Les permanences se tiendront sur rendez-vous : inscriptions et renseignements auprès du service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo 04 75 69 32 71 ou 04 75 69 32 72.

Société

Davézieux



À LIRE AUSSI

Joue en ligne gratuitement

Hero Wars | Sponsorisé

Article publié dans le Dauphiné Libéré

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Accueil du site > Actualités

Mise en compatibilité du PLU de Davézieux

ORGANISATION DE DEUX PERMANENCES DE CONCERTATION
Publié le lundi 24 janvier 2022 par Mairie de Davézieux

Dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de Davézieux liée à l'implantation d'une entreprise artisanale sur les parcelles AW60, AW43 et AW18 situées entre la RD 82 et la rue de la Justice, Annonay Rhône Agglo organisera 2 permanences à la mairie de Davézieux, ouvertes à tous les habitants, aux dates suivantes :

- le mardi 15 février de 9h à 12h
- le mardi 1er mars de 9h à 12h

Ces permanences donnent l'occasion aux personnes qui le souhaitent de s'informer sur le projet de construction de l'entreprise.

Les permanences se tiendront sur rendez-vous.

Inscriptions et renseignements auprès du service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo : 04.75.69.32.71 ou 04.75.69.32.72

Faire une remarque sur cette page

La mairie à votre service
Actualités
SALON DES VINS
COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX
MUSEE DES PAPERIES CANSON ET MONTGOLFIER
COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX
FAMILLES RURALES
Mise en compatibilité du PLU de Davézieux
Campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone
Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX
L'ASSOCIATION LA JOIE DE VIVRE
DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
ANNULATION REPAS DES AINES
COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

IMPRIMER
SHARE

ANNONCE

Le service "passeports /cartes d'identité ..."
Le service "passeports et cartes d'identité biométriques" vous reçoit sur rendez-vous. Prendre rendez-vous en ligne ci-dessous : Une nouvelle (...)

NOUVEAUX ARTICLES :
Publié le 14 février 2022 :
SALON DES VINS
Publié le 14 février 2022 :
COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Extrait du site internet de la mairie de Davézieux



Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de Davézieux Permanences du 15 février et du 1^{er} mars 2022

Nom - Prénom	Signature
CHEVIER Louis	
CHEVIER Marie Paul	
Rouvier Christian	
VIALLETTE Laurent	
Michette PÉVÉ	

Liste des personnes ayant participé aux permanences de concertation

Compte-rendu de la permanence du 15 février 2022

4 personnes se sont rendues à cette permanence. M. Dufaud, maire de Davézieux et M. Lapize ont répondu à l'ensemble des questions posées. Le service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo, en charge du suivi de la procédure de déclaration de projet, était représenté par M. Bertozzi.

Les thématiques abordées et les questions posées ont porté à la fois sur le projet en lui-même mais également son environnement, à savoir :

- ✓ La superficie totale qui sera occupée par le projet
 - Réponse apportée : 26000 m²
- ✓ L'occupation future du site de projet : la question a été posée de savoir si le projet porte uniquement sur l'entreprise Lapize ou vise à accueillir plusieurs entreprises.
 - Réponse apportée : le projet vise uniquement à répondre au besoin de développement de l'entreprise Lapize de Sallée
- ✓ L'évolution du niveau du terrain après travaux : les participants ont souligné que le site de projet a fait l'objet de remblaiement important par le passé.
 - Réponse apportée : des mouvements de terrains seront réalisés afin d'atténuer les différences de niveaux existants sur le site de projet. Le niveau du sol qui accueillera les constructions sera descendu.
- ✓ La possibilité de pouvoir utiliser les futurs accès par les riverains
 - Réponse apportée : le site sera entièrement clôturés ; les accès réalisés doivent répondre aux nécessités de fonctionnement de l'entreprise
- ✓ L'aménagement de la rue de la Justice
 - Réponse apportée : une piste cyclable doit être réalisée pour prolonger celle déjà existante afin de rattraper la piste cyclable qui longe le parking de covoiturage. Aucun autre aménagement n'est aujourd'hui envisagé. L'incidence de l'arrivée de l'entreprise Lapize est très faible puisque la plupart des véhicules et notamment les poids lourds n'emprunteront pas la rue de la Justice ;
- ✓ La date de démarrage du chantier
 - Réponse apportée : automne 2022
- ✓ Les raisons ayant conduit l'entreprise Lapize à déménager de son site actuel
 - Réponse apportée : le site actuel est saturé, il n'est plus possible d'optimiser les locaux compte-tenu du développement connu par l'entreprise.
- ✓ Le devenir du site occupé actuellement par l'entreprise Lapize
 - Réponse apportée : une entreprise voisine récupèrera les locaux après le déménagement de l'entreprise.
- ✓ Les flux routiers empruntant la rue de la Justice : des comptages routiers ont-ils été réalisés récemment sur cet axe ?

- Réponse apportée : des comptages ont été effectués par le département mais les résultats n'ont pas été transmis à la mairie de Davézieux.

Compte-rendu de la permanence du 1^{er} mars 2022

Lors de cette permanence, 2 personnes (dont une ayant déjà participé à la première permanence) avaient sollicité un rendez-vous. M. Dufaud, maire de Davézieux et M. Lapize, représentant de l'entreprise, ont répondu aux questions et remarques posées. Le service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo, en charge du suivi de la procédure de déclaration de projet, était représenté par M. Bertozzi.

Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- ✓ Les voies d'accès au site : pourquoi ne pas profiter de l'aménagement des futurs accès pour relier la rue de la justice au rond-point RD 82/820/519 sans passer par le rond-point auquel se connecte aujourd'hui la rue de la Justice ?
 - Réponse apportée : l'ensemble du site de projet sera clôturé une fois le chantier achevé. Il ne sera pas possible d'emprunter les voies d'accès au site de l'entreprise.
- ✓ Dans ce cas, pourquoi ne pas aménager une voie qui emprunterait le tracé de l'actuel piste cyclable depuis la rue de la Justice et aboutirait au parking de co-voiturage ? Cela est regrettable.
 - Réponse apportée : la piste cyclable sera conservée après l'aménagement. Une telle connexion poserait une problématique de sécurité routière. Les accès créés dans le cadre du projet visent à limiter le plus possible les flux sur la rue de la Justice.
- ✓ La rue de la Justice n'est aujourd'hui pas suffisamment aménagée : la mairie prévoit-elle d'élargir la voie ?
 - Réponse apportée : la conception du projet a prévu de limiter le plus possible l'augmentation des flux sur la rue de la justice. Un accès secondaire permettra aux salariés de l'entreprise de sortir du site de l'entreprise sur la rue de la justice, ce qui représentera 10 à 20 véhicules quotidiennement en semaine. Les accès au site de l'entreprise se feront quant à eux depuis l'aire de co-voiturage. De plus, la largeur actuelle de la rue de la Justice oblige les véhicules à ralentir lorsqu'ils se croisent.

Bilan de la concertation menée

L'ensemble des modalités prévues par la délibération de prescription du 27 septembre 2021 ont été réalisées.

La communication nécessaire à la diffusion de l'information des permanences a été effectuée à la fois sur le site internet de la mairie de Davézieux ainsi que dans le Dauphiné Libéré.

Au total, 5 personnes ont participé aux permanences qui se sont déroulées dans un climat serein. Les principaux sujets ont porté sur :

- ✓ Les détails du projet (superficie, nature du projet, date de démarrage du chantier, mouvements de terrain envisagés)
- ✓ Les accès prévus pour les entrées et sorties du futur site de projet
- ✓ Les aménagements envisagés pour la rue de la Justice

Le présent bilan permet d'attester que les interrogations visaient à mieux comprendre le projet tant dans son contenu que sur le site d'implantation et à préciser l'intégration du site dans son environnement.